

Le présent document est constitué des observations recueillies auprès du public et numérisées. Il est mis à jour au fur et à mesure de la réception de ces observations.

ENQUÊTE RELATIVE

A

la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrebeau.

En exécution de l'arrêté du 11 mars 2019 du Préfet de Lot-et-Garonne

je, soussigné, M. POUJEROL Alain

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de

31 jours du 03 AVRIL 2019 au 03 MAI 2019

les lundis de 13 heures 00 à 17 heures 00

les mardis et jeudis de 8 heures 00 à 12 heures 00

et de de 13 heures 00 à 17 heures 00

le mercredi de 8 heures 00 à 12 heures 00

les observations du public et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30

à 16 h 30

A Brax le 2 AVRIL 2019.

Le Commissaire-Enquêteur Alain POUJEROL

Première journée :

Le 3 AVRIL 2019 de 9 heures 00 à 12 heures 00

1. - Observations de M. GIRARD Aymérie "Hauvezin" 47600 MONCREBEAU

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque pour les raisons suivantes

Ecologiquement: le solaire est bien plus propre que le nucléaire ou le charbon, il y a une augmentation de la biodiversité avec la présence de haies paysagères le nettoyage de la parcelle se fera grâce à des moutons le démantèlement du site sera réalisé au bout de 40 ans par le porteur du projet et à ses frais.

Moncrebeau et la communauté bénéficiera "d'électricité verte".

Le Commissaire-Enquêteur Alain POUJEROL

Economiquement

Fabrication des panneaux par Roden Solar à Roquefort (47)
 Entretien et maintenance de la structure par des entreprises locales
 Mise en place d'un berger et de ses montons avec la possibilité
 - de passer le terrain en bio pour une meilleure valorisation
 du cheptel

Cette terre de mauvaise qualité restera terre agricole
 De part la production d'énergie, la communauté des communes
 et le département bénéficieraient de retombées financières et
 économiques.

Visuellement

Moins visible qu'une éolienne ou qu'une centrale
 nucléaire ou à charbon.

Sécurité

Pas de danger comme une centrale nucléaire
 (risque de fuite ou de terrorisme).

~~Fin~~

Permanence terminée le 3 Avril 2019 à 12^h00
 en mairie de MONCRABEAU

Le Commissaire-Enquêteur
 Alain POMEROU

Visuellement et bruit nettement moindres
 que les éoliennes

terminé

2^{ème} permanence le mardi 9 avril 2019 de 14^h00 à 17^h00
 sans observation

Permanence terminée le 9 avril 2019 à 17^h00 en mairie de
 MONCRABEAU -

Le Commissaire-Enquêteur
 Alain POMEROU

Le Commissaire-Enquêteur
 Alain POMEROU

3^{ème} permanence le lundi 15 avril 2019 de 14^h00 à 17^h00

- ③ Visite de Mr KORNIVENKO - TIGHZER Armand et Mme KORNIVENKO - TIGHZER Anastasia pour consultation du dossier. Une déposition sera faite ultérieurement.

Permanence terminée le 15 avril 2019 à 17^h00 en main de


Le Commissaire-Enquêteur
Alain POUJEROL

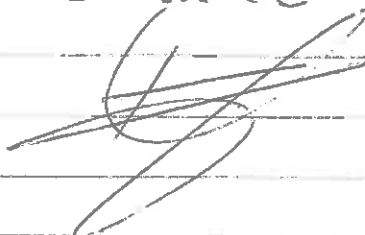
Mr CRABEAU

- ④ En qualité de Maire de la commune, je tenais à signifier mon soutien au projet photovoltaïque présenté par PENEU Solar sur les terres de nouvelles qualités de Mr GIESEN.
- La transition écologique décidée par le gouvernement est très importante pour les communes rurales comme Bocrabeau.



4^{ème} permanence le vendredi 3 mai 2019 de 14^h00 à 17^h00.

- ⑤ M. M^{me} BARBÉ à "CASTERON" Commune de MONCRABEAU sont favorables au projet de photovoltaïque sur la commune.



Annexion au registre d'enquête de différents documents remis au commissaire - enquêteur ce fait par le secrétaire de mairie =

- ⑥ Annexe 1 - Copie délibérative en séance du 17 avril 2019


Le Commissaire-Enquêteur
Alain POUJEROL

COMMUNE DE MONCRABEAU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 17 avril 2019****Nombre de Conseillers****en exercice 15****présents 11****pouvoirs 01****votants 12****pour 11****contre 0 abstentions 1**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONCRABEAU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire

Date de la convocation : 10/04/2019Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 11 : CHOISNEL Nicolas- BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - FAGET Marie-Claire - GEFRE Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - FUCHS Aurélie, ROIRAND Jérôme, SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 2 : GALABERT Marie-Josée, SALAFRANQUE PhilippeAbsent(s) 2 : BICHON Jérôme, PRETI FrédéricPouvoir(s) 1 SALAFRANQUE Philippe procuration donnée à TRONGUET ChristineSecrétaire de séance : Christine TRONGUET

20-2019 Objet : Avis sur la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Moncrabeau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société REDEN SOLAR a déposé un dossier de demande de permis de construire portant sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol, au Nord-Ouest du bourg, au niveau des lieux-dits « Touch – Maison Neuve – Carretera et Mauvezin » sur une zone agricole en friche.

Ce projet de centrale se développe sur une superficie de 15.5 hectares pour une puissance prévue de 10.34 MégaWatts (crête). La production prévisionnelle annuelle est de 16 640 420 KWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité à usage domestique de 5 856 foyers (selon l'hypothèse de consommation annuelle d'un foyer composé de 4 personnes estimée à 2 500 kwh).

Ce dossier est soumis à enquête publique qui a lieu du 3 avril au 3 mai 2019.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

► Emet un avis favorable (11 pour ; 1 abstention) sur le projet présenté par la société REDEN SOLAR.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,
Nicolas CHOISNEL

Le maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Nérac le :
Et de sa publication ou notification du

⑥

Annexe n°1 au registre d'enquête de MONCRABEAU.

Le Commissaire Enquêteur
Alain PÉCHEROL

- (7) Annexe n°2.
Lettre de Mr CIARRO Pierre Alain. Favorable au projet
8, Rue des Rouges Gorges. 47600 MÉRAC - 2 pages.
- (8) Annexe n°3. Déposé par Mme LEPACHOL pendant la permanence
lettre de Mr et Mme LEPACHOL Laurent, lieu dit "LE TOCH"
47600 MONCRABEAU. 1 page. Favorable au projet.
- (9) Annexe n°4. Lettre de Mr LAPORTE Eric. 21 de POINE
la Centrale Solaise 32100 CONDOR. Proposition agro-pastorale
Favorable au projet.
- (10) Annexe n°5 déposée par Mr USSACRET Rabalais, rue du
vieux cimetière. 47600 MONCRABEAU. 2 pages.
Favorable au projet.
- (11) Annexe n°6. Avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments
de France en date du 2/5/2019.
- (12) Annexe n°7. Lettre de Mr Paul HACE, Carrière de MONCRABEAU
Favorable. 1 page.
- (13) Annexe n°8. Pétition en faveur du projet signée
par 52 personnes.

Permanence tenue le 3/5/2019 à 19h30
en mairie de MONCRABEAU.

Déposition reçue sur le site Internet de
la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Le Commissaire Enquêteur
Alain POUATIER

- (14) Déposition de Mr LEPACHOL en date du 29/04/2019
en annexe n°9.
- (15) Déposition de Mr KOHLER Joel en date du 01/05/2019
en annexe n°10.

Le Commissaire Enquêteur
Alain POUATIER

Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : > LEPAGNOL (par Internet) <lepagnol.beatrice@orange.fr>

Date : 29/04/2019 23:03

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Bonjour,

concernant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau,

pourriez vous me préciser ce qu'est l'impact sur le paysage culturel, avec comme conclusion "L'impact sur le paysage culturel peut donc être considéré comme fort"

Etant le plus proche voisin(environ 100 m), et ne pouvant me déplacer pendant les heures de l'enquête publique(horaire bureau) pourriez vous m'informer à ce sujet ?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet centrale photovoltaïque à Moncrabeau

De : > Joël Kohler (par Internet) <joelkohler47@gmail.com>

Date : 01/05/2019 22:45

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Alain Poumerol, commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'avis d'enquête publique concernant le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau, je souhaite apporter les observations suivantes, au vu des pièces du dossier.

Les impacts de ce projet sont nombreux et négatifs, comme par exemple, à minima : impact visuel, impact sur le bruit, impact sur la faune, risque incendie, diminution des terres cultivées, modification du paysage.

Le rapport d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale soulève d'ailleurs plusieurs de ces impacts négatifs.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE comporte des éléments sur l'aspect bruit. Cette réponse ne prend pas en compte, entre autres ; le nombre d'onduleurs, la propagation du bruit selon la configuration du terrain.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE comporte des éléments sur le risque incendie. La réponse concerne la prise en compte des moyens pour éteindre un incendie : accès, réserve d'eau. La réponse ne prend pas en compte les moyens de prévention pour éviter la survenue d'un incendie. La carte présentée mentionnant un risque faible date de 2013 et ne prend donc pas en compte l'impact du projet.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE présente un rapport d'analyse de terre du LCA datant de 2010. L'analyse conclue sur un sol non propice pour la culture de blé et tournesol mais ne mentionne pas que le sol est non propice pour d'autres cultures. La nature du sol a pu être modifié depuis 2010, du fait de la mise en jachère.

Dans le chapitre III, paragraphe 3, page 16, de l'étude d'impact, la carte présentée ne mentionne pas l'église d'Artigues, monument historique protégé et plusieurs habitations ne sont pas représentées.

Dans le chapitre IV, page 20, de l'étude impact une analyse des impacts liés au projet est présentée. Cette analyse ne présente pas la définition de la cotation des impacts : faible, modéré, fort. L'impact de la réflectance des panneaux solaires est évalué uniquement pour la circulation aérienne.

Les conditions de raccordement au réseau électrique EDF ne sont pas explicites. Les limites des raccordements en réseau enterré et aérien ne sont pas mentionnées.

A la page 74 de l'étude d'impact, l'analyse paysagère ne présente pas de vue pour l'orientation de vue sud du projet.

A la page 115 de l'étude d'impact, l'analyse visuelle de l'impact est qualifiée de modéré à fort sur tous les domaines examinés : perçu, ressources, culturel...

L'étude d'impact, page 115, indique « une rupture de rythme visuel (ligne de vue à

mi-hauteur) » ainsi que « la couleur naturelle des panneaux photovoltaïques contraste avec la couleur du sol et de la végétation. » Ces impacts visuels sont des modifications majeures du paysage. Les mesures de réduction proposées constituent également une modification du paysage. Les essences de la haie ne sont pas présentées.

L'étude d'impact ne prend pas en compte la faune qui se déplace de la zone boisée située au nord du projet vers le point d'eau située au sud.

Je souhaite que ces observations soient prises en compte et que des réponses soient apportées.

Cordialement,

Joël Kohler

Sujet : [INTERNET] Projet centrale photovoltaïque à Moncrabeau

De : > Oksana Ksusha (par Internet) <oksana.ksusha@yahoo.fr>

Date : 03/05/2019 22:31

Pour : "ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr" <ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr>

A l'attention de la Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne,
Préfecture de Lot-et-Garonne.

Concernant l'étude d'impact du projet photovoltaïque je la trouve superficielle, incomplète et réalisée d'une manière à faire approuver cette installation en sous-estimant totalement l'impact visuel fort et très important au vu du choix de l'implantation de ce projet.

En effet, l'installation de ce projet est prévue sur un terrain très pentu exposé plein sud ; car contrairement à ce que l'on peut consulter dans le dossier d'étude d'impact le volet paysager n'est pas du tout conforme à la réalité, celui-ci représente l'implantation du projet sur un terrain plat et étant masqué par une simple haie d'arbustes d'une hauteur de 1m30.

Pour que ce projet ne soit pas visible de notre hameau voisinant « Artigues » il faudrait prévoir la plantation d'arbres de très hautes tiges d'une hauteur de 20 mètres dans l'immédiat (tel qu'une forêt entière). Je rajoute que ce projet étant implanté au sommet d'une colline avec une pente de terrain très prononcée sera visible à plusieurs dizaines de kilomètres aux alentours, rajoutant en plus un reflet solaire énormément conséquent perturbant ainsi le regard de tous les habitants et de la faune. Le hameau de Artigues avec ses habitants en souffrira le plus étant donné qu'il se trouve à une distance de 400 mètres. Je ne comprends pas l'implantation d'un tel projet aux portes d'un hameau habité et de l'église St Clair se trouvant au cœur de nos habitations, église classée aux monuments historiques qui nous impose à nous, habitants d'Artigues, de nombreuses contraintes architecturales, de matières et de coloris lors de nos demandes de permis de construire, nous limitant aussi la surface de nos baies vitrées pour minimiser le reflet.

Un tel projet n'a pas de tout sa place dans un environnement de forêts et de campagnes vertes ne respectant pas du tout l'histoire des terrains de chasse du roi Henri IV avec sa palombière située seulement à 200 mètres du projet ainsi que la chevauchée d'Henri IV traversant le hameau de « Artigues ». De nombreux groupes de randonneurs traversent régulièrement notre hameau, admirant au passage la beauté du paysage environnant, n'auront plus ce plaisir avec une vue gâchée sur des panneaux solaires qui dénatureront totalement la splendeur de notre paysage.

Les habitants du hameau Artigues et ceux qui sont installés plus près du projet, devront souffrir durant plusieurs décennies de diverses nuisances telles que le bruits des transformateurs en continu et le champs magnétique très néfastes pour la santé.

Aussi durant la longue période de chantier tous les habitants devront supporter des nuisances sonores, poussières, pollution, circulation des engins de chantier mettant en danger les déplacements des résidents, randonneurs et cyclistes.

D'ailleurs je suis très étonné que l'étude d'impact ne tienne pas compte du tout des nombreuses habitations voisines avec une présence humaine conséquente autour du projet.

De même en ce qui concerne la faune, aucun texte de l'étude d'impact ne fait référence à la présence de nombreux chevreuils habitués à se déplacer d'un bosquet à un autre pour aller s'abreuver dans les petits ruisseaux en traversant ainsi la parcelle concernée par le projet. De nos jours c'est un spectacle qui nous contemplons quotidiennement.

Le paysage autour du hameau « Artigues » n'est constitué que de magnifiques champs de colza, de blé et de tournesol avec une vue fabuleuse jusqu'à la chaîne de Pyrénées.

Un tel projet d'implantation de panneaux solaires d'une surface de 16 hectares détruira totalement nos paysages.

Famille KORNIYENKO-TIGHZER (habitants du hameau Artigues).

Annexe n°2 au registre de MONCRABEAU -
②

Le Commissaire Enquêteur
Alain POMEROL

GIRARD Pierre-Alain

Le 28 Avril 2019

Ø Rue des Rouges Gorges

47600 NERAC

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ne pouvant pas me déplacer aux heures des permanences, je me permets de vous écrire pour vous dire que je suis pour ce projet de ferme photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, je connais ces terres pour y avoir habité toute ma jeunesse et je connais leur qualité médiocre, on les appelle «**terres agricoles**», mais que signifie agricole.

La définition d'agricole, nous renvoie à «**agriculture**» et voici la définition d'après le Petit Robert.

Agriculture : Culture du sol, ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme.

Ces terres, en jachère depuis plusieurs années, ne sont donc pas agricoles. Par contre, avec la présence de moutons utilisés pour le désherbage (entretien), elles deviennent **terres agricoles**.

Ensuite, on n'arrête pas de nous parler d'**écologie** et de **biodiversité**. Je ne suis pas sûr que l'uranium ou le charbon que nous extrayons du sol pour les centrales nucléaires et à charbon soient très «**écologique**». Ces centrales sont fabriquées avec du béton qui n'a pas lui non plus la réputation d'être très écologique.

Les panneaux sont fabriqués à la base avec du sable et sont recyclable à près de 95%.

Pour la **biodiversité**, il y en a dans une jachère, mais elle n'est pas très «**diverse**» car le milieu n'est pas très hétérogène. Par contre, avec la présence de haies paysagères prévues, on accroît cette **biodiversité**, on augmente la diversité de fleurs si importantes aux abeilles domestiques comme sauvages et autres insectes pollinisateurs.

En ce qui concerne l'emploi, les panneaux seront fabriqués à Roquefort dans notre département, l'entretien et le dépannage sera fait aussi par des entreprises Lot et Garonnaises. Il y aura aussi un éleveur (activité en voie de disparition), si cela ne crée pas d'emploi, cela aidera au moins à leur maintien dans un département où le taux de chômage n'est pas florissant. (plus de 14% en 2015 d'après l'INSEE).

L'actualité nous renvoie aux revendications des gilets jaunes, au pouvoir d'achat, à la disparition des services publics, quoi de mieux qu'une entreprise privée, qui par les taxes qu'elle paiera au département et à la communauté des communes, aidera à résoudre ces problèmes ?

Pour le dernier point, je parlerai de sécurité. Il y a peu de temps, les chaînes de télévision nous parlaient de survol des centrales nucléaires par des drones, ou encore de fuite puis d'arrêt du réacteur numéro 2 à la centrale de Golfech.

Etait ce un réel problème mineur ou la vérité nous a-t-elle été encore cachée ?

Alors oui, Monsieur le commissaire enquêteur, le solaire est une source d'énergie d'avenir, oui il en faudrait plus, oui nous devrions tous en avoir sur nos toits, oui il devrait y en avoir sur les parkings et les bâtiments publics, mais qu'en est il ? Nos pouvoirs publics prennent des engagements vis à vis de l'Europe, mais que font ils pour que cela se développe ?

Alors en attendant cela, prenons les devants comme nous le faisons depuis toujours, pensons à nos enfants et aux leurs, levons la tête et regardons tous ensemble vers l'avenir.

Je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'agréer mes sincères salutations.



Le Commissaire Enquêteur
Alain POUJOL



M et Mme LEPAGNOL Laurent

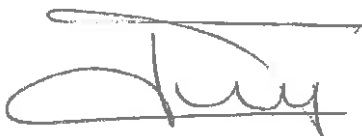
Le 01/05/2019

Lieu-dit Le Touch

47600 MONCRABEAU

Dans le cadre de l'enquête publique du 3 avril au 3 mai 2019 et après avoir pris connaissance de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, nous soussignés M. et Mme Lepagnol, déclarons ne pas être opposés au projet de création de centrale photovoltaïque de 15,5 ha sur la commune de Moncrabeau, tel que présenté sur le site de la Direction Départementale des Territoires et daté d'octobre 2018.

LEPAGNOL Béatrice.



LEPAGNOL Laurent



⑧

Annexe n°3 au registre de MONCRABEAU -

Le Commissaire Enquêteur
Alain POMEROL



Mr LAPORTE Eric

A Condom, le 28 avril 2019

ZI de Pôme

La Centrale Solaire

32100 CONDOM

07-68-68-05-78

A l'attention de Monsieur POUMEROL

Commissaire enquêteur

Je vous informe que je suis intéressé par le projet de centrale photovoltaïque au sol de Moncrabeau. Je suis déjà berger avec un troupeau de brebis sur la centrale photovoltaïque au sol à Condom dans la zone industrielle de Pôme.

Les avantages que représentent ces sites pour moi, sont multiples :

La présence de clôture qui me permet de laisser les bêtes seules (sans présence de l'homme mais avec une présence de chien de troupeaux) et ainsi pouvoir travailler à l'extérieur et de m'apporter une source de revenu,

La proximité des deux centrales m'éviterait de longs trajets et donc de gagner du temps et de diminuer les coûts,

Mon expérience me permet de connaître le fonctionnement des entreprises de maintenance des sites,

L'éloignement des routes principales et la présence de maisons à proximité sont un avantage vis-à-vis de la protection et de la surveillance de mes bêtes.

La durée du bail étant de 40 années, cela permet de se projeter dans l'avenir sans être obligé de chercher des parcelles pour y mettre les moutons et ainsi cela me permettra d'envisager la création d'une fromagerie et de vivre de mon métier de berger.

De plus, la non utilisation de produits chimiques sur la centrale me permettra de passer celle-ci en bio et ainsi de mieux valoriser mon troupeau.



⑨

Annexe n°4 au registre de MONCRABEAU.

Le Commissaire Enquêteur
Alain POUMEROL



Christian Lussagnet
Rabelais
Rue du vieux cimetière
47600 Moncrabeau

Monsieur le commissaire enquêteur .

En préambule je porte à votre connaissance que lors du précédent projet de ferme photovoltaïque j'étais maire de Moncrabeau et je l'avais fortement soutenu . Malheureusement celui-ci a échoué en raison d'une erreur du commissaire enquêteur soulevée par une association .

Je soutiens le projet actuel encore plus fort car il porte sur 15 hectares 50 (au lieu de 43ha) . Ces 15ha actuels sont ceux sur lesquels s'étaient engagés, à l'époque. le Préfet Bernard Schmelz dans son bureau en ma présence et celle du secrétaire général Guillaume Quenet . Je l'affirme sur l'honneur. Promesse réaffirmée quelques mois plus tard par le successeur , le Préfet Marc Burg , toujours en présence du même secrétaire général G. Quenet et celle du nouveau Maire de Moncrabeau N. Choisnel et de moi- même .

Je me souviens très bien des paroles prononcées par Mr Burg : " Je considère que l'Etat en la personne de Mr Schmelz vous a fait une promesse, je tiendrai cette promesse "

Malheureusement l'erreur citée plus haut a mis le projet à bas

Je soutiens ce projet car il présente nettement plus d'avantages que d'inconvénients :

Avantage économique :

- Pour le jeune propriétaire agriculteur .
- Pour le berger qui s'installera sur le site et qui va pouvoir pérenniser son activité .
- Pour les restaurateurs et hôteliers des environs lors de la construction .
- Pour la commune ou la communauté de communes (CVAE) .

Avantage écologique .

Le photovoltaïque, à l'inverse du nucléaire, ne peut entrainer de catastrophe et il rentre dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) . Monsieur le président de la République dans son discours du 27 Novembre 2018 n'a t'il pas déclaré que la production de l'énergie solaire doit être multipliée par 5 en 10 ans pour faire de la France une championne du photovoltaïque.

En ce qui concerne les éventuels désavantages :

la qualité des terres . Dans le précédent projet la DDT avait classé les terres de moyennes à bonnes . Les 15ha aujourd'hui concernés sont en jachères depuis très très longtemps car assez improductives ,ce qui avait été reconnu par un fonctionnaire de la DDT, très rigoureux ,Mr Bernard Vaur, sans doute actuellement à la retraite .

Je joins un article de La Dépêche du Midi du 26 avril 2019 ou témoignent à la fois la directrice des territoires et le directeur de la chambre d'agriculture , celle-ci ayant donné un avis favorable au projet moncrabelais .

J'ajoute enfin qu'il n'y a pas de " lever de bouclier" comme précédemment et que le conseil municipal de Moncrabeau a voté à l'unanimité pour.

Fait à Moncrabeau le 29 avril 2019



Christian Lussagnet
Conseiller municipal
Maire honoraire de Moncrabeau
Ancien conseiller général (2001-2015)
tel : 06 07 24 52 33

(10)

Annexe n°5 au registre de MONCRABEAU

Le Commissaire Enquêteur
M. FOURIEROL



LOCALE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Photovoltaïque au sol : le département encore timide

Lundi, le Syndicat d'électrification officialise la création d'Avergies. C'est une société d'économie mixte (SEM) qui complète la boîte à outils des collectivités locales souhaitant mettre un premier pied ou les deux dans les énergies renouvelables en général et dans le photovoltaïque au sol en particulier. « C'est l'une des priorités du gouvernement actuel » rappelle Agnès Chabrilanges, la numéro 1 de la direction des Territoires en Lot-et-Garonne.

Pourtant, cette DDT ne croûle pas sous les demandes, confirme sa directrice. Depuis 2010, dix projets ont fait l'objet d'une demande d'autorisation, sept ont été installés « pour la plupart sur des sites dégradés, des zones d'activités inutilisées... » Au total, ces fermes photovoltaïques de production d'énergie représentent 170 hectares.



Dans les derniers mois, quatre dossiers ont été ouverts pour enquête publique. Ces demandes concernent quatre communes, Temple-sur-Lot, Montpezat-d'Agenais, Moncrabeau et Samazan, sur des terrains agricoles surtout. L'État, via les services de la préfecture, « n'est compétent que pour la mise en place des panneaux photovoltaïques au sol », rappelle encore Agnès Chabrilanges, dont les collaborateurs accompagnent sur demande les élus dans l'élaboration des demandes et dans la construction des documents d'urbanisme ou de leur révision nécessaire pour ces installations. La doctrine de l'Etat reste le développement de toutes les formes d'énergies renouvelables « qu'il s'agisse de la biomasse, de l'éolien ou du photovoltaïque [...] Clairement, les opérateurs sont très intéressés par le Sud-Ouest et cela correspond

bien aux ambitions du gouvernement pour le développement de ces productions d'énergie [...] On ne croûle pas sous les demandes comme vous dites mais on sent toutefois un frémissement. »

Ces mêmes opérateurs privés n'ont pas attendu la doctrine d'Etat pour aller à la pêche aux candidats dans le milieu agricole entre autres. Le constat est dressé par Laurent Magot, le directeur et bras droit de Serge Bousquet-Cassagne à la chambre d'agriculture, qui recense les friches agricoles exploitables ou pas. Une convention a été signée avec une partie de ces opérateurs « qui nous paraissait correspondre à nos exigences de fiabilité technique et économique, mais aussi à la réalisation effective des installations et pas des promesses sur plan. Nous faisons preuve d'un pragmatisme raisonnée et raisonnable. C'est une prise de conscience politique face au prix décroissant des céréales. » La convention a donné naissance à des projets d'installations sur bâtiments dans ce cadre mais pas encore au sol.

l'essentiel t ■

par S. Bersauter

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

Des projets en cours pour les bâtiments agricoles, pas encore au sol.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne

MAIRIE DE MONCRABEAU
47600 MONCRABEAU

Dossier suivi par : Philippe GONZALES

Objet : demande de permis de construire

A Agen, le 02/05/2019

numéro : pc17418V0006

adresse du projet : Lieu dit TOUCH - MAISON NEUVE Lieu dit MAUVEZIN 47600 MONCRABEAU

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 17/10/2018

reçu au service le : 02/01/2019

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SAS RS PROJET CRE 4

Monsieur ARRIBE Jean-Jacques

ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

47310 ROQUEFORT

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Une demande d'implantation d'une centrale photovoltaïque a été faite en 2011, il avait alors été soulevé la question des visibilités depuis des points éloignés de ces espaces.

La partie nord de "maison neuve" et plus au nord, le lieu dit la Palombière, situés dans une zone encaissée peu visible depuis les routes fréquentées, pourraient recevoir ce type d'installation et dans l'ensemble des haies permettront de rendre la réalisation aussi discrète que possible depuis les différents points de vue.

L'architecte des Bâtiments de France

Philippe GONZALES

(M)

Annexe n°6 au registre de MONCRABEAU -

Le Commissaire Enquêteur
Alain POUSSIER

Pierre Macé
Lassalle
47 600 Moncrabeau

Moncrabeau, le 1 mai 2019

A l'attention de M. Alain Poumerol
Commissaire enquêteur
47 600 Moncrabeau

Objet : avis relatif à la réalisation du projet de création d'une centrale photovoltaïque commune de Moncrabeau

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant sur la commune de Moncrabeau au lieu-dit Lassalle, à moins de 1 km du projet cité en objet, je me permets de vous transmettre mon avis quant à la réalisation de la création d'une centrale photovoltaïque.

Ce projet est favorable au développement durable de notre territoire.

Il permet de conforter l'installation d'une activité agricole et d'une famille sur place. Il contribue aussi au développement d'une activité ovine par le pâturage programmé. Ce projet participe aussi à l'activité du département puisqu'il est porté par une entreprise du Lot et Garonne. Il contribue en ce sens au maintien d'une activité, d'une population dans un département en déprise, à une période où beaucoup cherchent en vain à maintenir des activités en zone rurale.

Les retombées économiques pour la Communauté de Communes sont significatives pour les administrés.

Les terres concernées sont de qualités agronomiques médiocres et d'ailleurs classées en jachères depuis plusieurs années.

La localisation de ce projet dans un bas fond n'engendre pas de perturbations paysagères. De plus le projet prend en compte des aménagements paysagers.

Sur un plan environnemental, ce projet contribue à la production d'énergie renouvelable, politique incitée par le gouvernement et attendue des citoyens.

Ces éléments montrent que ce projet est une opportunité pour notre territoire, sur le plan social, environnemental et économique.

Il est donc important, dans l'intérêt général, de favoriser cette initiative.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Macé



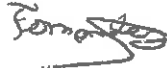
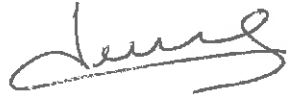



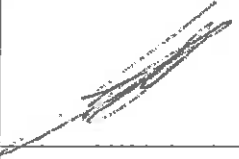


(12)

Annexe n° 7 au registre de la commune de MONCRABEAU


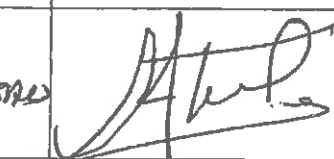
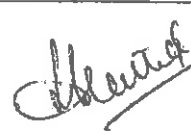

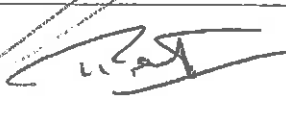

2019_avis_ferme_solaire.doc - 03/05/2019 - P. 1/1

Le Commissaire Enquêteur
Alain POUEROL


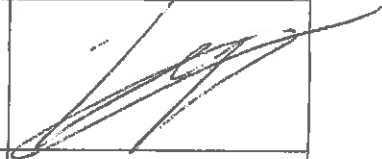



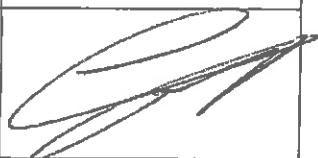

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque d'Artigues sur la commune de
Moncrabeau pour différentes raisons énumérées plus haut.

Nom - Prénom	Adresse	Signature
FERNANDEZ Rachid	"TILLADE" 47600 MONCRABEAU	
NEELS Michel	"Laquave" 47600 Moncrabeau	
FERNANDEZ Sébastien	"Le Flamboyant" 32100 CONDOR	
Christian Lussagnet	Lasmarix 47600 Moncrabeau	
CAPOT Gaëlle	Rue du Parquet Moncrabeau 47600	
LORDEREAU - MAY Yvette	d'Oliveraie 47600 Moncrabeau	
Patricia BALABERT	dudet 47600 MONCRABEAU	
Lussagnet Patrice	Rue du vieux cimetière 47600 Moncrabeau	
BEGUE Josiane et Francis	"Artigues" 47600 - MONCRABEAU	
Fuchs Aurélie	Tourenne 47600 Moncrabeau	

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque d'Artigues sur la commune de Moncrabeau pour différentes raisons énumérées plus haut.

Nom - Prénom	Adresse	Signature
TRONGUET Christine	Rue de la Fontaine	
CHOISNEC Nicolas	Moncrabeau	
LABADIE ANDRÉ	ESTREMEAU 47600 MONCRABEAU	
DUMENE Simone.	"PARRE" 47600 Moncrabeau	
Sénat Rose	α Palibon 47600 Moncrabeau	
BARANIER Claude	Pouthon 47600 Moncrabeau	
RENAUD ROGER.	47600 Moncrabeau	
LAURENSAN Bernard	47600 MONCRABEAU	
ROGER REYANN	BOCHON 47310 LAPLUME	
MUFFATO Laurent	47600 Moncrabeau	
BROSSARD CORINNE	"Gouresse" 47600 MONCRABEAU	

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque d'Artigues sur la commune de
Moncrabeau pour différentes raisons énumérées plus haut.


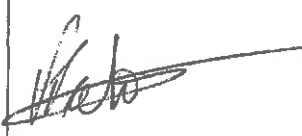



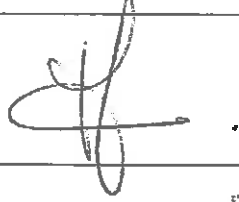
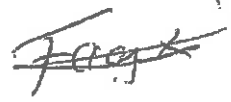
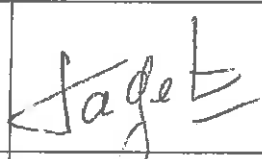


Nom - Prénom	Adresse	Signature
ROIRAND Jérôme	Pouy Sur L'Osse	
LOUMAGNE Claude	Reynac. Moncrabeau	
Fazly Adnan	ARTIGUES MONCRABEAU	Adnan
GOUD Cécile	Artigues Moncrabeau	
BRAMBATI Thierry	MONCRABEAU	Thierry
Zin Jean	Lanoux - Moncrabeau	
CAMBON Nicole et Gérard	Le Bourdilet d'Artigues	
CHARERE Spé	Les Minandes Flocaudoux	Cécile
LAVERGNE FRÉDÉRIC	Pahon le Haut 47600 Moncrabeau	
ROIRAND François	Pouy 47600 Moncrabeau	

②

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque d'Artigues sur la commune de
Moncrabeau pour différentes raisons énumérées plus haut.

Nom - Prénom	Adresse	Signature
BESSIERE David	Le Boy 47600 Le Frechac	
LAMARQUE Marie Odile	LDT "Trompette" 47600 Moncrabeau	
Argies Vincent	"Maripouy" 47600 Moncrabeau	
SEMPE Lionel	Tursterre 47600 Moncrabeau	
Furon Guy	47600 MONCRABEAU	
CAPOT Jean Paul	Le Bouch. 47600 Moncrabeau	
GALABERT Marie-Josée	Labuscagne 47600 MONCRABEAU	
GALABERT Sébastien	Labuscagne 47600 Moncrabeau	
Cespedes Emmanuelle Sébastien Marquet	"Artigues" 47600 Moncrabeau	
Sébastien Marquet	Artigues 47600 Moncrabeau	

Je suis pour le projet de ferme photovoltaïque d'Artigues sur la commune de
Moncrabeau pour différentes raisons énumérées plus haut.

Nom - Prénom	Adresse	Signature
ALBAT Alain	Lesuiderie 47600 Moncrabeau	
PRETI Frédéric	PN 26 RT MEZIN 47600 Moncrabeau	
WENK J-René	Heugarié 47600 Moncrabeau	
VERTENI Patricia	Riquet 47600 Moncrabeau	
Dubus Marion	Route de Luzeac 47600 Moncrabeau	
FAGET Jain-clair	3. rue de Namur 47600 Moncrabeau	
Fagot BERNARD	47600. Moncrabeau	
FAGET Raymond	Grand Rue 47600 Moncrabeau	
LAGARDE Clotilde	Moncrabeau	
BILHON Jemie	Partete 47600 Moncrabeau	

Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : > LEPAGNOL (par Internet) <lepagnol.beatrice@orange.fr>

Date : 29/04/2019 23:03

Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Bonjour,

concernant l'ouverture de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau,

pourriez vous me préciser ce qu'est l'impact sur le paysage culturel, avec comme conclusion "L'impact sur le paysage culturel peut donc être considéré comme fort"

Etant le plus proche voisin(environ 100 m), et ne pouvant me déplacer pendant les heures de l'enquête publique(horaire bureau) pourriez vous m'informer à ce sujet ?

En vous remerciant par avance

Cordialement

14 Annexe n°9 au registre de Moncrabeau -

Le Commissaire Enquêteur
Jean POUMIROL

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet centrale photovoltaïque à Moncrabeau
De : > Joël Kohler (par Internet) <joelkohler47@gmail.com>
Date : 01/05/2019 22:45
Pour : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Alain Pomerol, commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'avis d'enquête publique concernant le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau, je souhaite apporter les observations suivantes, au vu des pièces du dossier.

Les impacts de ce projet sont nombreux et négatifs, comme par exemple, à minima : impact visuel, impact sur le bruit, impact sur la faune, risque incendie, diminution des terres cultivées, modification du paysage.

Le rapport d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale soulève d'ailleurs plusieurs de ces impacts négatifs.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE comporte des éléments sur l'aspect bruit. Cette réponse ne prend pas en compte, entre autres ; le nombre d'onduleurs, la propagation du bruit selon la configuration du terrain.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE comporte des éléments sur le risque incendie. La réponse concerne la prise en compte des moyens pour éteindre un incendie : accès, réserve d'eau. La réponse ne prend pas en compte les moyens de prévention pour éviter la survenue d'un incendie. La carte présentée mentionnant un risque faible date de 2013 et ne prend donc pas en compte l'impact du projet.

Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE présente un rapport d'analyse de terre du LCA datant de 2010. L'analyse conclue sur un sol non propice pour la culture de blé et tournesol mais ne mentionne pas que le sol est non propice pour d'autres cultures. La nature du sol a pu être modifié depuis 2010, du fait de la mise en jachère.

Dans le chapitre III, paragraphe 3, page 16, de l'étude d'impact, la carte présentée ne mentionne pas l'église d'Artigues, monument historique protégé et plusieurs habitations ne sont pas représentées.

Dans le chapitre IV, page 20, de l'étude impact une analyse des impacts liés au projet est présentée. Cette analyse ne présente pas la définition de la cotation des impacts : faible, modéré, fort. L'impact de la réflectance des panneaux solaires est évalué uniquement pour la circulation aérienne.

Les conditions de raccordement au réseau électrique EDF ne sont pas explicites. Les limites des raccordements en réseau enterré et aérien ne sont pas mentionnées.

A la page 74 de l'étude d'impact, l'analyse paysagère ne présente pas de vue pour l'orientation de vue sud du projet.

A la page 115 de l'étude d'impact, l'analyse visuelle de l'impact est qualifiée de modéré à fort sur tous les domaines examinés : perçu, ressources, culturel...

L'étude d'impact, page 115, indique « une rupture de rythme visuel (ligne de vue à

mi-hauteur) » ainsi que « la couleur naturelle des panneaux photovoltaïques contraste avec la couleur du sol et de la végétation. » Ces impacts visuels sont des modifications majeures du paysage. Les mesures de réduction proposées constituent également une modification du paysage. Les essences de la haie ne sont pas présentées.

L'étude d'impact ne prend pas en compte la faune qui se déplace de la zone boisée située au nord du projet vers le point d'eau située au sud.

Je souhaite que ces observations soient prises en compte et que des réponses soient apportées.

Cordialement,

Joël Kohler